

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-552

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-552

Contribution de Bordeaux Métropole au fonds d'investissement Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une stratégie de stimulation du tissu économique local par investissements indirects

Le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25/11/2021, a acté, parmi d'autres modalités, que Bordeaux Métropole puisse investir indirectement dans des entreprises innovantes du territoire, via des fonds spécialisés ouverts aux collectivités. Ces prises de participation génèrent un effet levier, facilitant l'accès à d'autres financements. Elles permettent également de générer de la richesse et des emplois sur un territoire dont le dynamisme en création de startups innovantes dans le domaine des transitions ne se dément pas.

Initiée via la contribution à deux premiers fonds (inter)régionaux

Par délibération n°2022-624 du 24/11/2022, le Conseil métropolitain a décidé d'autoriser la contribution de Bordeaux Métropole à un premier Fonds professionnel de capital investissement (FPCI), Irdinov 3, géré par la société, Irdi Capital Investissement. L'engagement de la Métropole portait sur 2 millions d'euros pour une cible totale de souscription de 50 à 60 M€.

Le fonds Irdinov 3 a effectivement été constitué le 14/02/2023, sur un périmètre couvrant les deux régions, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Dès cette date, le fonds a commencé à investir en appelant les fonds auprès des souscripteurs au fil des besoins. Le montant total souscrit à la date de clôture des souscriptions, le 14/02/2025, s'est établi à 49,3 M€.

Par délibération n°2025-20 du 07/02/2025, le Conseil métropolitain a décidé d'autoriser :

- la contribution de Bordeaux Métropole à un second fonds, Aquiti Venture Amorçage 1, géré par la société Aquiti Gestion, à hauteur de 1 M€,
- la poursuite des négociations relatives à la contribution complémentaire à un troisième fonds de la société de gestion M Capital Partners, voire à défaut une contribution complémentaire au fonds AVA 1.

La souscription de Bordeaux Métropole au fonds Aquiti Venture Amorçage 1 s'est concrétisée le 30 juin dernier par un engagement d'un million d'euros pour une cible totale de souscription à 60 M€, sur un périmètre d'investissement visant majoritairement la Nouvelle Aquitaine.

Un bilan des investissements réalisés par ces deux premiers fonds figure en annexe 1.

A finaliser par la contribution prévue à un troisième fonds, géré par M Capital Partners

Comme rappelé dans la délibération du 07/02/2025, la juxtaposition, sur le territoire, de plusieurs fonds de financement et d'accompagnement des start-ups, est intéressante pour l'écosystème local. Le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché par les entreprises de solutions innovantes, indispensables pour faire face aux transitions,

écologique, numérique ou sociétale, requiert des financements importants. Souvent, ceux-ci ne peuvent être autofinancés par les entreprises en phase de démarrage, ni couverts par des financements bancaires classiques.

Cette stratégie est partagée par la région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi d'autres collectivités de plus en plus nombreuses – Région Occitanie, métropoles de Toulouse, Lyon, Saint Etienne, Nice côte d'Azur, Limoges, Grand Poitiers... –, qui contribuent également à des fonds de capital-investissement.

Société de gestion agréée par l'autorité des marchés financiers depuis le 29 octobre 2002, M Capital Partners est une société de gestion de portefeuille, qui s'est, entre autres, vue confiée en 2023 le mandat de conseil du fonds régional Nouvelle-Aquitaine Co Investissement (NACO). A ce jour, M Capital Partners gère un portefeuille d'environ 720 M€, à travers ses quatre métiers – Capital investissement, Capital risque (*Venture*), Immobilier et dette privée - grâce à une soixantaine d'experts, répartis sur Bordeaux, Toulouse, Paris, Nice, Marseille, La Rochelle.

Sur les dix dernières années, M Capital Partners a réalisé 45 investissements sur la Métropole pour près de 39 M€. A titre d'exemple, sur le territoire métropolitain, M Capital Partners est entrée au capital d'Aelis Farma et Fine Heart (secteur de la santé), Comeen (nouveaux modes de travail au sein des entreprises), HyPrSpace - Hybrid propulsion for space – (astronautique), Argos Vétérinaires (santé animale), le groupe Berkem (chimie issue du végétal).

Entreprise à mission, certifiée *B Corp*, un label accordé aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance et de transparence vis-à-vis du public, signataire des principes pour un investissement responsable (PRI), M Capital Partners intègre en outre les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans ses choix d'investissements, comme dans les modalités de rémunération de ses collaborateurs.

Le fonds Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine à l'ancrage local et adossé à un collectif d'entrepreneurs

La filiale de M Capital Partners, M Nouvelle Aquitaine, avance sur la constitution d'un nouveau fonds, intitulé Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine. Ce nouveau fonds vise à mobiliser 30 M€ pour réaliser des investissements, principalement en Nouvelle-Aquitaine, dans des petites et moyennes entreprises innovantes porteuses d'un projet de transition vers un modèle durable, en privilégiant les secteurs d'activité suivants : intelligence artificielle, *new space*, digital, science du vivant, robotique, healthcare, agro-agri.

Ce nouveau fonds se distingue des deux précédents, Irdinov 3 et Aquiti Venture Amorçage 1 :

- par son fonctionnement innovant. Il est adossé à un collectif d'entrepreneurs locaux, pleinement impliqués dans le choix et l'accompagnement des sociétés soutenues par le fonds,
- par sa forme juridique. Il prend la forme de Fonds commun de placement à risques – FCPR – (et non de Fonds professionnel de capital investissement – FPCI-), ceci afin de rester ouvert y compris à des « petits » souscripteurs (désireux de contribuer pour des montants inférieurs à 100 k€).

Cette forme juridique emporte d'autres facteurs distinctifs des deux précédents fonds :

- l'agrément du fonds par l'Autorité des marchés financiers obtenu le 12/09/2025. Cet agrément constitue un niveau de protection supérieur pour les souscripteurs,
- un versement de l'intégralité du montant souscrit dès l'étape de la souscription et non au fil des investissements sur les premières années de vie du fonds,
- un règlement moins précis par exemple en termes de gouvernance ou de transmission des informations, du fait de l'ouverture du fonds au grand public, ce qui conduira Bordeaux Métropole à le compléter d'une side letter d'autant plus détaillée.

A l'image de tous les véhicules d'investissement dans des entreprises non-côtées (et cotées), le fonds Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine présente un risque de perte en capital. Le fonds Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine sera investi dans 15 à 30 sociétés, diversification permettant une meilleure répartition des risques. Le modèle

économique du fonds intègre l'échec de plusieurs sociétés dont la perte en capital engendrée est compensée par les sociétés se développant positivement.

Critères d'investissement, durée, gouvernance et suivi

Ce fonds interviendra essentiellement en phase d'amorçage, de création et de premier développement, pour des montants généralement compris entre 100 k€ et 2 M€ en investissement initial.

Les projets devront répondre à des critères, notamment sociaux et environnementaux, énumérés en annexe 2.

La durée du fonds est de 7 à 9 ans, dont 3 à 5 ans d'investissement.

Le suivi sera assuré par la participation aux différentes instances du fonds et un reporting régulier (cf. modalités détaillées en annexe 3).

En outre, il est proposé de subordonner la souscription de Bordeaux Métropole, à la signature d'un document complémentaire (side letter), qui permettra notamment :

- d'engager la société de gestion, à faire ses meilleurs efforts pour que :
 - plus de 30% du montant des investissements globaux, soit bien au-delà du montant souscrit par notre établissement en nombre ou en montant, soient réalisés sur le territoire de Bordeaux Métropole,
 - au moins 70% soient effectués dans les filières d'excellence ou émergentes du territoire métropolitain (dont une liste non exhaustive sera annexée à la side letter),
- de détailler le contenu du reporting sur les investissements réalisés, y incluses des données sur les emplois créés sur le territoire métropolitain,
- de prévoir la participation de Bordeaux Métropole aux organes de gouvernance du fonds.

Compte tenu de la taille cible du fonds Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine, deux fois inférieure à celle d'Aquitri Venture Amorçage 1, il est proposé de participer au premier closing du fonds Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 0,5 M€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4211-1 9° dudit Code,

VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 adoptant la stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2022/288 du 8 juillet 2022, autorisant le principe d'une contribution de Bordeaux Métropole à des fonds professionnels de capital-investissement,

VU la délibération n°2022-624 du 24/11/2022, autorisant la contribution de Bordeaux Métropole au Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) interrégional Irdinov 3,

VU la délibération n°2024-250 du 07/06/2024, adoptant les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et approuvant la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine concernant ledit Schéma,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 et notamment son annexe III,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la souscription au fonds est cohérente avec la stratégie d'investissement développée jusque-là : favoriser l'accès au financement des startups innovantes du territoire, particulièrement en phase d'amorçage ; contribuer à créer de l'emploi et consolider des filières d'excellence, tout en retrouvant la mise de départ de notre établissement si possible majorée dans 7 à 9 ans, et qu'elle s'exerce en parfaite cohérence

avec les actions menées par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer le bulletin de souscription ci-annexé, qui définit les modalités de souscription par Bordeaux Métropole au Fonds commun de placement à risques, Welcome Entrepreneurs Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 0,5 million d'euros, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de cette contribution dont la *side-letter* mentionnée ci-avant ;

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 26, article 261, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame PAPIN, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY;
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------